

DATE DE PUBLICATION : 8 décembre 2015

La directrice des Services bancaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1^{er} novembre 2015 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général des Opérations, le 6 novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Joëlle GILSOUL, chef du service des Échanges télécompensés et des Cartes ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Xavier FRIAIZE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Échanges télécompensés et des Cartes.

Délégation permanente est donnée à M. Jacques STENEL, chef du service de Pilotage des images chèques automatisées, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à N..., adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Pilotage des images chèques automatisées.

Délégation permanente est donnée à M. Bruno LAROCHE, responsable du centre de Traitement des moyens de paiement de masse, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Maryvonne POIRIER, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du centre de Traitement des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane MARTINAT, chef du service d'Étude et de Gestion des paiements scripturaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sébastien BLAKELY, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Étude et de Gestion des paiements scripturaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MARTINAT et de M. Sébastien BLAKELY, délégation permanente est donnée à M. Jean-Claude TROUDE, responsable de la division des Opérations et à M^{me} Sophie LO IACONO-ROBIN, responsable de la division Support, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leurs divisions respectives.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Marie-Hélène MEUNIER, chef du service des Encaissements en devises et des Règlements sur l'étranger, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Michel DEBIÈVE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Encaissements en devises et des Règlements sur l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie-Hélène MEUNIER et de M. Michel DEBIÈVE, délégation permanente est donnée à M^{me} Annie BLONDET, responsable des Activités en devises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division des Encaissements en devises et de la division du *Back-Office*.

En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Marie-Hélène MEUNIER, M. Michel DEBIÈVE et M^{me} Annie BLONDET, délégation permanente est donnée à M^{me} Régine LAPORTE, responsable de la division des Règlements sur l'Étranger et à M^{me} Isabelle BRUN, responsable de la division des Encaissements en devises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leurs divisions respectives.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Céline BURGÈRES, chef du service de Gestion centralisée des comptes des agents, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilles ORIOLA, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion centralisée des comptes des agents.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Martine RIGAULT, chef du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christophe THIRY et M^{me} Françoise DECOLLARD-DESHOMMES, adjoints au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Dominique OTHELET, chef du service de l'Endettement, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe AYRAULT, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de l'Endettement.

Délégation permanente est donnée à M. Alain SANZ, chef du service de Relation clientèle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Dominique JEANNE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Relation clientèle.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Véronique EYSSAUTIER, chef du service de Coordination des ressources internes, Stratégie et Qualité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Anne MONTIGNY-RADMILOVITCH, adjointe au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Coordination des ressources internes, Stratégie et Qualité.

Fait à Paris, le 4 décembre 2015

Christine SAMPIC